

N° 24/25-314

**Le Président de l'Université Paris Dauphine – PSL**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-6,  
Vu le décret n° 2004-186 du 26 février 2004 modifié portant création de l'université Paris-Dauphine, notamment son article 11,  
Vu le règlement intérieur modifié de l'Université Paris Dauphine – PSL,  
Vu l'arrêté n° 24/25-104 du 15 novembre 2024 portant résultat des élections au Conseil de la formation et de la vie étudiante de l'Université Paris Dauphine - PSL,  
Vu l'arrêté n° 24/25-113 du 21 novembre 2024 portant désignation des personnalités qualifiées extérieures au Conseil de la formation et de la vie étudiante de l'Université Paris Dauphine – PSL,  
Vu la délibération n° 24/25-D01 du 28 novembre 2024 portant élection à la présidence de l'Université Paris Dauphine – PSL,  
Vu le relevé de décisions de la réunion du Conseil de la formation et de la vie étudiante de l'Université Paris Dauphine – PSL du 5 décembre 2024 portant notamment élection à la vice-présidence dudit Conseil,

**ARRETE**

**Article 1**  
*Composition*

A la date du présent arrêté, le Conseil de la formation et de la vie étudiante de l'Université Paris Dauphine – PSL est composé de la manière suivante :

Nom	Prénom	Qualité	Liste / Structure
<b>BOUCHARD</b>	Bruno	<b>Président</b>	Demain Dauphine

<b>Collège 1</b> <b>« Enseignants-chercheurs et personnels assimilés »</b>			
<b>BAUDOT</b>	Pierre-Yves	Professeur	Demain Dauphine
<b>BOUTY</b>	Isabelle	Professeure	
<b>ROSSI</b>	André	Professeur	
<b>MOREL-MAROGER</b>	Juliette	Professeure	
<b>CATTO</b>	Isabelle	<b>Vice-présidente</b> Chargée de recherche CNRS	
<b>BEAUBRUN-DIANT</b>	Kevin	Maître de conférences	Réinventons Dauphine
<b>SERVEL</b>	Laurence	Maîtresse de conférences	
<b>OXIBAR</b>	Bruno	Maître de conférences	
<b>MASSART</b>	Thibaut	Professeur	Dauphine Aujourd'hui
<b>PRUNIER</b>	Raphaël	Post-Doctorant	Engagés avec la CGT

<b>Collège 2</b> « Etudiants et personnes bénéficiant de la formation continue »			
<b>SAIDI</b>	Linda	Titulaire	Dauphine Ensemble
<b>CHAUVEAU</b>	Tonatiuh	<b>Vice-président</b> Titulaire	
<b>DEY</b>	Leila	Titulaire	
<b>BELLOIR</b>	Axel	Titulaire	
<b>SALIGNON</b>	Arielle	Titulaire	
<b>LAHBAIEL</b>	Oussama	Suppléant	
<b>CHAMPION</b>	Caroline	Suppléante	
<b>LEPRETRE</b>	Nils	Suppléant	
<b>SISSOKO</b>	Minata	Suppléante	
<b>SALL</b>	Bouna	Suppléant	
<b>LEVY-SOUSSAN</b>	Simon	Titulaire	Esprit Dauphine
<b>ECHENE</b>	Ambre	Titulaire	
<b>FROMAGE</b>	Matthieu	Titulaire	
<b>COLSON</b>	Elisa	Suppléante	
<b>SAGLIO</b>	Yanis	Suppléant	
<b>GANDOLPHE</b>	Lou	Suppléante	UNI Dauphine
<b>DE BLIC</b>	Aliénor	Titulaire	
<b>COTTIGNY</b>	Matteo	Suppléant	Gratin Dauphinois
<b>BILFELD</b>	Léo	Titulaire	
<b>MELLOUL</b>	Jules	Suppléant	

<b>Collège 3</b> « Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques »			
<b>LEFEVRE</b>	Hortense	Contractuelle	Demain Dauphine
<b>MAURY</b>	Isaure	Contractuelle	Réinventons Dauphine

<b>Personnalités extérieures qualifiées</b>			
<b>LE ROCH</b>	Emmanuel	Délégué général	Procos Fédération
<b>GIOVACHINI</b>	Sophie	Provisseure adjointe	Lycée Janson de Sailly

**Article 2**  
*Publication et exécution*

La Directrice générale des services est chargée de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 mai 2025

Pr Bruno BOUCHARD  
Président de l'Université Paris Dauphine - PSL